

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 3 MARS 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 3 mars 1999

Aujourd'hui, à seize heures vingt-quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 10 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.